République Française COMMUNE DE SAINT MARCEL D'URFE

Nombre de membres Séance du 19 mars 2021

en exercice: 11 L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf mars à 20heures, l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle des fêtes sous la présidence de

Présents: 10 M CROZET Guy Maire

Sont présents: Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel

Votants: 10 GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, Pascale MEILLAND,

Jacqueline GUILLOT, Chantal RODAMEL, Hervé REGEFFE,

Représentés:

Excuses: Xavier DEJOB

Absents:

Secrétaire de séance: Michel CHABRE

10 01MARS 2021

Objet : Assainissement : vote du CA, CG 2020 et Affect résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GROSBELLET MICHEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi .

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			58 892.09		58 892.09	
Opérations de l'exercice	12 376.36	13 437.64	10 600.00	71 809.67	22 976.36	85 247.31
TOTAUX	12 376.36	13 437.64	69 492.09	71 809.67	81 868.45	85 247.31
Résultat de clôture		1 061.28		2 317.58		3 378.86
Restes à réaliser 15 000.00						
			Besoin/excéder	t de financement	11 621.14	
			Pour mémoire :	virement à la s		

- 2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1061.28	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

11_02MARS_2021

Objet : Collectivité : vote CA, CG 2020 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GROSBELLET MICHEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		650 674.77		191 227.11		841 901.88
Opérations de l'exercice	274 954.39	309 195.95	136 472.77	103 558.81	411 427.16	412 754.76
TOTAUX	274 954.39	959 870.72	136 472.77	294 785.92	411 427.16	1 254 656.64
Résultat de clôture		684 916.33		158 313.15		843 229.48
				Restes à réaliser	82 556.00	
		Bes	oin/excédent de f	inancement Total		760 673.48
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

- 2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
684 916.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote des taxes locales

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de déterminer le taux des différentes taxes locales (foncière bâti, foncière non bâti, CFE). En effet à compter de 2021, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) se traduit pour les communes par une modification de la nature des ressources percues.

La suppression de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales sera ainsi totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage est mis en place

Il rappelle les taxes en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux des différentes taxes locales ainsi :

• taxe foncière (bâti) : 4.64 % + 15.30 % (ex TFB du département) = 19.94%

• taxe foncière (non bâti): 24,20 %

• CFE: 19.52 %

13_4MARS_2021

Objet : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste d'Adjoint Technique pal de 1ère classe 1

Conformément à la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal précédemment

Considérant les textes portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant la possibilité à M. MICHALET Christian, adjoint technique principal de 2nde classe, de par son ancienneté, d'accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire propose à l'assemblée,

- de créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour une quotité horaire de 24 heures hebdomadaires, à effet du 19 mars 2021, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal, afin d'y affecter M MICHALET Christian.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE:

1/d'adopter la création de poste ainsi proposé sous réserve de l'avis favorable du Comité technique Intercommunal, afin d'y affecter M MICHALET Christian.

2/ de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2nde classe à cette même date.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 19 mars 2021

Objet: Les budgets 2021

1/ Collectivité

Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 867 916.33€

Section d'investissement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 357 338.35€

Ce budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Service Assainissement

Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 13 753.21€

Section d'investissement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 34 122.21€

Ce budget est approuvé à l'unanimité des membres présents

3/ Lotissement communal

Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 19400.00€

Section d'investissement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 19 400.00€

Ainsi fait et délibéré le jour mois an que dessus

10_01MARS_2021 Objet : Assainissement : vote du CA, CG 2020 et Affect résultats

11_02MARS_2021 Objet : Collectivité : vote CA, CG 2020 et affectation du résultat

12_03MARS_2021 Objet : Vote des taxes locales

13_4MARS_2021 Objet : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste d'Adjoint Technique pal de 1ère classe 1

Objet: Les Budgets communaux 2021

Nom	Signature
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLET Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	Absent excusé